L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 4 SEPTEMBRE 1881.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du 16 août.

M. Janin propose à M. Faye une explication des phénomènes que présentent les comètes. Le savant physicien admet bien l'existence de la force répulsive, mais pour d'autres raisons que M. Roche et que M. Faye. Voici son explication: Les comètes n'ont pas le mouvement de rotation, elles présentent toujours les mêmes points de leur surface. En ces points, comme il arrive sur la terre pour la région intertropicale appelée *anneau d'aspiration*, il se forme, par suite de l'échauffement, un appel de fluides correspondant aux courants atmosphériques terrestres appelés *alizés*.

Un mouvement ascensionnel des fluides a lieu, puis, à une certaine hauteur, un contre-courant se déclare dans le sens opposé au premier courant.

Le contre-courant se projette en ligne droite et en arrière du noyau de la comète, en formant ces replis cyathiformes décrits par M. Faye.

M. Jamin croit que la queue, ainsi formée par l'énorme atmosphère qui enveloppe l'astre, n'est pas en combustion; dans ce cas, on apercevrait dans les raies du spectre les bandes métalliques; la lumière est due à l'électricité qui échauffe les gaz sans provoquer de combustion.

Nous donnerons les observations de M. Faye sur l'explication que M. Jamin propose.

Thermomètre culinaire—Savoir cuire à point un gigot n'est pas un art qu'on doive dédaigner; on peut, sans rougir, souhaiter que cet art se propage et qu'il ait des procédés de plus en plus certains. A quelle température doivent atteindre les parties profondes d'un gigot pour que le précepte *utile dulci* soit réalisé, c'est à dire pour que la viande ait subi la cuisson que nécessite l'hygiène, tout en gardant ses sucs nutritifs et ce jus savoureux tant prisé des gourmets? Les plus experts répondent que la température intérieure doit s'élever à 80°.

Sur cette donnée, on vient de construire un thermomètre ingénieux: il se compose d'un tube ouvert par un bout, terminé à l'autre bout par une olive allongée et pointue, qui en fait une sorte de lardoire. L'olive, en effet, peut, d'un mouvement rapide, après avoir traversé les couches profondes, s'y arrêter et en prendre la température. Or, dans l'olive on a déposé un alliage du genre de ceux dits de Darcet à donné son nom; cet alliage fond à 80°. On saura qu'il est fondu et que la cuisson est parfaite si on peut retirer du tube une petite tige qui y est placée à demeure et dont l'extrémité inférieure plonge dans l'alliage. Tant que la fusion n'a pas été opérée, la tige reste soudée à l'olive; elle s'en détache aussitôt que la température atteint 80°.

M. Boulay, qui présente l'instrument, le trouve ingénieux et le croit susceptible de rendre quelques services.

M. Jules Guérin estime que le coup d'œil du maître-queux vaudra toujours mieux que ce procédé. Il y a, d'ailleurs, suivant lui, un signe certain, et qui ne fait jamais défaut, de la cuisson à point des rôtis; ce signe consiste dans les fusées qu'on voit s'échapper avec force de la surface de la viande.

M. Riche, membre de la section de pharmacie, dit que les alliages une fois fondus, puis refroidis, puis soumis à une nouvelle élévation de température, fondent à des températures variables, qu'il est impossible de préciser à l'avance; l'instrument est donc infidèle. L'observation de M. Riche est sans doute fondée; mais on peut faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'un instrument de haute précision, et que les indications qu'il fournit ne cesseraient pas d'être utiles quand même elles varieraient dans certaines limites.

Pâtisseries empoisonnées. — M. Delthil rend un réel service à l'hygiène publique en signalant à l'Académie les dangers de l'emploi de l'alun dans les préparations culinaires.

L'alun pur est un sulfate acide double d'alumine et de potasse; tel que le commerce nous le livre aujourd'hui, c'est un sulfate d'alumine et d'ammoniaque; provenant, il faut bien le dire, de la manipulation des vidanges. L'alun ammoniacal attaque vivement le cuivre, en raison de la grande affinité de ce métal pour l'ammoniaque. Il se forme, quand le sel et le métal sont en contact, un sulfate double de cuivre et d'ammoniaque, très soluble et par conséquent très vénéneux. C'est la substance qui se trouve parfois dans la crême du gâteau dit "le saint-honoré." Cette crême est faite avec des blancs d'œufs additionnés d'alun et battue sans eau dans une bassine de cuivre. L'alun est là pour donner à la crême un aspect graisseux et mat, pour la durcir en coagulant l'albumine de l'œuf.

M. Delthil a observé, à diverses reprises, à Nogent-sur-Marne, des cas d'intoxication chez quinze personnes ayant mangé du gâteau en question. Les symptômes de l'empoisonnement sont violents et rappellent l'action des médicaments dits *émétiques*: vomissements répétés, algidité, cyanose, syncope, aphonie, crampes, anurie, résolution des forces. On croirait avoir affaire à un accès de choléra. Après des investigations minutieuses, M. Delthil est parvenu à démontrer sans réplique que l'intoxication était bien due à la présence du sulfate de cuivre dans la crême.

L'alun est aussi employé dans la préparation des conserves alimentaires de viande; les industriels éludent la loi qui leur interdit d'incorporer directement le sulfate de cuivre dans leurs produits, en ferment de toutes pièces ledit sulfate par la mise en contact de l'alun et du vase de cuivre qui sert aux manipulations.

L'alun sert également dans la panification: il a causé de ce chef quelques accidents, rapportés par M. Delthil; il a pour but principal de dissimuler la fraude, en rendant possible l'addition à la farine de froment des farines de fèves, de haricots et de lentilles.

Ces dernières farines manquent d'élasticité et de plasticité, et c'est grâce à l'alun que le boulanger peut entraîner leur fermentation. L'alun contient toujours de l'acide sulfurique libre et parfois des traces de sulfate de cuivre; nous savons que les sels d'alun arrêtent la vie de certains organismes inférieurs et modifient certaines fermentations. Son usage quotidien ne semble donc pas entièrement inoffensif. Il convient d'attirer l'attention de l'administration sur son emploi même chez les boulangers.

Les conclusions de M. Delthil, auxquelles nous nous associons, tendent à proscrire l'alun de toutes les préparations culinaires, quand on se sert de vases de cuivre.

Consécration Episcopale. — Le vingt-et-un août, dans la cathédrale de San Francisco, le Rév. Père Hermann a été consacré évêque de Honolulu, îles Sandwich, par Sa Grandeur Mgr Alemany, archevêque de San Francisco, assisté par Mgr Eug. O'Connell, évêque de Grasse Valley, et par Mgr Raimondi, évêque de Hong Kong.

Mgr l'évêque de Honolulu, connu sous le nom de Père Hermann, est allemand d'origine, et a fait ses études à Louvain. Il appartient à la congrégation du Sacré-Cœur et est missionnaire aux îles Sandwich, depuis près de trente ans. Son nom de famille est Koekemann. Dans sa visite à San Francisco pour son sacre, il était accompagné de deux confrères de la même congrégation, les Révérends Pères Aubert et Léoni.

Le vin de pêches.—Au prix que nous les payons ici, on ne se douterait pas qu'il y a,—en Louisiane,—des contrées où les pêches sont tellement abondantes, que, pour les utiliser, on pourrait faire du vin.

Ce vin est excellent. On le prépare en écrasant les pêches, après en avoir extrait les noyaux, et en les faisant fermenter avec addition de miel, de sirop de glucose ou de mélasse, de sucre,—étendu d'eau,—à une température de 18 à 22° centigrades;—on ajoute utilement, parfois, un peu de levûre.

La fermentation finie, le moût en résultant est exprimé soit à la presse, soit en le passant dans un linge tordu avec force; on additionne encore ce jus de sucre, qu'on y laisse dissoudre; puis le tout est versé dans un fût, où l'on ajoute 4 à 5 poignées de feuilles de pêcher par hectolitre, quelques petits morceaux de vanille, 2 ou 3 litres d'eau-de-vie.

On laisse infuser 3 semaines. Ensuite, on décante, en changeant de récipient. On laisse le vin se faire; après 2 mois, il est propre à être consommé, à moins qu'on ne préfère le soutirer et le mettre en bouteilles, en le cellant préalablement.

Panaché! Panaché!—La botte la plus élégante, la grande vogue du jour, en vente à l'Étoile Rouge.

Dans un restaurant.

Un député, qui pose de nouveau sa candidature, jeûne sans beaucoup d'espoir, entend son voisin qui demande un Pont-l'Evêque.

—Qu'est ce que c'est que cela, un Pont-l'Evêque? dit-il au garçon.

—Monsieur, c'est un fromage renommé.

—*Renommé*!.... dit l'ex-député, avec un soupir.... il est bien heureux!

La catastrophe de Marseille

Les journaux de Marseille nous apportent de longs détails sur la catastrophe du Prado, qui a eu lieu ainsi que nous l'ont appris les dépêches, dimanche, vers cinq heures un quart, dans l'enceinte préparée pour servir de champ de courses de taureaux, et établie dans la première avenue du Prado, au No 127, sous le nom d'*Arènes marseillaises*.

Tout récemment arrivait à Marseille un toréador de Madrid, du nom de don Pedro Fernandez, amenant avec lui un personnel de toréadors et une manade de taureaux. Il fit construire, dans un champ clos du Prado, des arènes en planches dans le genre de celles bâties en pierre d'Arles et de Nimes. C'était un vaste cirque de huit rangs de gradins supportés par des poutres servant de colonnes et pouvant contenir environ 1,500 spectateurs. Avec la permission de l'autorité, don Fernandez organisait une course de taureaux pour le dimanche 14 août.

Dimanche, vers deux heures, les toréadors, en costumes brillants firent faire à travers la ville, une promenade à la manade de taureaux précédée d'une musique. A quatre heures, la manade faisait son entrée dans l'enceinte des *Arènes marseillaises*.

Déjà, depuis deux heures et demie, dit le *Petit Marseillais*, les portes étaient ouvertes au public, et de nombreux spectateurs avaient pris place sur les gradins de l'amphithéâtre. A la rentrée de la manade, la foule nombreuse qui l'escortait pénétra malgré les efforts des sergents de ville de service, dans l'enceinte réservée aux personnes munies de cartes, en passant par dessus les murs ou en franchissant de vive force la porte d'entrée, et en quelques minutes les gradins furent surchargés de spectateurs; pas un coin de libre, pas une place où l'on ne fût serré d'une façon extraordinaire; de la base au sommet des arènes on n'apercevait qu'une marée de têtes.

En présence de cette invasion, M. de Sournac, commissaire de police du quartier, se demanda pendant quelques instants s'il devait laisser commencer le spectacle. Cependant, à ce moment le calme paraissant rétabli dans la foule et quelques personnes qui causaient avec M. de Sournac l'ayant engagé, pour prévenir tout désordre de la part des personnes munies de cartes, à ne pas empêcher la représentation d'avoir son cours, l'honorable commissaire accéda aux désirs qui lui étaient exprimés et permit au directeur, don Fernandez, de commencer le spectacle. Il était à ce moment près de quatre heures et demie.

Tout alla bien jusqu'au moment où le troisième taureau, franchissant la barrière s'élançait dans l'arène. Soudain quelques personnes qui se trouvaient hors des gradins, entre autres l'inspecteur de police Olive, crurent apercevoir une légère oscillation dans les poteaux supportant le côté gauche de l'amphithéâtre.

Aussitôt l'alarme fut donnée. Mais déjà il était trop tard. L'oscillation de l'amphithéâtre s'accentuait de plus en plus. Les spectateurs sentaient un tremblement de l'estrade semblable à celui qu'on éprouve sur un navire balloté par les vagues. Une panique effroyable s'empara de la foule. Chacun voulut fuir le terrible danger. Le mouvement de cette foule affolée accéléra l'écroulement. Un craquement sinistre se fit entendre. Le côté gauche s'effondra avec fracas et fut suivi par le reste de l'amphithéâtre. Il y eut un cri immense de terreur, suivi d'un instant de terrible silence, pendant lequel la poussière soulevée forma un nuage opaque semblable à un tourbillon de blanche fumée, dérobant un moment ce lugubre spectacle aux regards des personnes qui accouraient du dehors pour apporter leurs secours.

Puis soudainement, comme un funèbre concert, des sanglots, des gémissements, des râles. Ce fut alors un déchirant tableau. Le poussière chassée par le vent avait permis d'apercevoir l'épouvantable désastre, dont on pouvait juger toute l'horreur. Ça et là gisaient des cadavres la tête fracassée, les membres broyés; des blessés emprisonnés sous les pièces de bois de l'énorme charpente. Ceux qui, plus heureux, n'avaient point été blessés ou avaient seulement reçu de légères contusions, erraient à travers cet amas de chairs palpitantes, sanglantes, de cervelles épandues sur le sol, appelant leur père, leur mère, leurs enfants, leur épouse, leur mari.

Les premiers secours ont été donnés par les infirmiers militaires de la 15e section, conduits par M. Cotton, pharmacien major; puis sont venus les pompiers, des détachements de troupes. Les gendarmes et les sergents de ville avaient peine à contenir, la foule qui avait envahi l'avenue du Prado. La cour de l'infirmerie militaire présentait le plus désolant tableau: cinq cadavres étaient étendus sur des volets, des planches, des échelles.

En première ligne est un jeune homme d'environ seize ans, dont la face n'est plus qu'une plaie horrible et dont le pied est broyé. A côté de lui gît un homme d'une quarantaine d'années environ, vêtu de noir, et dont le pantalon est souillé d'éclats de cervelle sanglante. Un homme à peu près du même âge vient ensuite; le malheureux a la poitrine défoncée et le crâne horriblement mutilé. Plus loin se trouve un vieillard dont la barbe blanche est maculée de sang et dont la tête est à demi enlevée. Et enfin, à quelques pas, est étendu un corps dont la tête n'est plus qu'une masse informe de chair, de cervelle et de sang.

Trois autres cadavres avaient été transportés à la Morgue, un au domicile du défunt, chemin du Rouet.

Tandis que ces faits se passaient, le taureau qui se trouvait dans l'arène au moment du sinistre, pris d'une terreur soudaine, s'élançait dans la direction de l'usine à gaz et se cachait dans un coin du jardin, où, bientôt après les gardiens de la manade s'emparaient de lui.

Beaucoup de nouveaux souliers bas pour dames, à l'Etoile Rouge.

Lundi, 29 août, est morte, à Thibodeaux, Sœur Ste-Alix, dans le monde Alexandrine Lacroix, native de Lyon. Cette bonne et dévouée Sœur était fondatrice et première supérieure du couvent de Mont-Carmel, à Paincourtville. Sœur Ste-Alix a succombé à la suite d'une longue et douloureuse maladie, qu'elle a supportée avec la résignation chrétienne dont ces bonnes Sœurs savent donner au monde de si touchants exemples.

Elle n'était âgée que de 44 ans.

L'alimentation.— Une nouvelle salade—Nouvelle pour nous, en tout cas. Il s'agit de la *Valériane d'Algérie*, à fleur rose, que l'on cultive dans quelques jardins comme plante d'agrément. "Les feuilles de la valériane d'Algérie—dit la *Gazette agricole* à qui nous empruntons ce renseignement—ont de l'analogie avec celles de la mâche, mais elles sont plus longues et plus larges, et fournissent des touffes abondantes; elles ont en outre l'avantage d'être moins fades. La culture de cette plante exige peu de soins. Il suffit de l'éclaircir convenablement, de l'arroser en temps sec et de placer les bouts pour les empêcher de fleurir, ce qui est le moyen de fortifier la plante, de développer les feuilles et de les conserver longtemps en état d'être comestibles. La valériane d'Algérie se sème pendant tout l'été."—Avis à celles de nos lectrices qui possèdent une maison des champs et un potager.

—La douane des Etats-Unis peut-être comparée à une tortue. Voici ce que nous apprenons sur la lenteur et les difficultés apportées par cette administration publique à tout ce qui passe entre ses mains. Mme E. W. Barry, de Chicago, est la vice-régente pour l'Etat d'Illinois, de la "Mount Vernon Ladies' Association," Société ayant pour but de restaurer en état l'ancienne demeure de George Washington. En sa qualité officielle, Mme Barry a écrit une lettre à Edmond de Lafayette, petit-fils du général Lafayette, le priant de doter l'Association d'un objet ayant servi à son illustre ancêtre, afin de le placer dans l'ancienne demeure de Mount Vernon. En réponse à cette demande, M. de Lafayette a envoyé le fauteuil dans lequel son aïeul avait l'habitude de s'asseoir, avec prière de le placer dans la chambre occupée par le gén. Lafayette lorsqu'il était l'hôte de Washington à Mount Vernon. L'expédition n'ayant pas été accompagnée de la déclaration du Consulat américain à Paris, déclaration exigée par les règlements douaniers, le fauteuil a été retenu à la douane de New-York. Le chargé de pouvoirs de Mme Barry a du adresser une pétition au secrétaire Windom, afin que le fauteuil fut expédié sans avoir à payer de droits et sans avoir à être déballé jusqu'à son arrivée à Chicago, afin d'éviter des avaries à ce souvenir. La question en est là—c'est-à-dire une question d'Etat.

Un marchand de curiosités demande un prix insensé d'un trumeau d'assiette.
—Elle n'a même plus de bords! dit l'amateur.
—Oh! pour les vieilles assiettes, répond le marchand, les bords se paient à part!

Période électorale.

Il faut dire que cela se passe en police correctionnelle.

Le président demande au témoin, qui est en même temps la victime:

—Vous vous êtes laissé prendre votre porte-monnaie dans votre poche et vous vous en aperceviez?

Le témoin-victime:

—Je suis candidat, il faut bien faire quelque chose pour la popularité!

Destruction de la vermine des volailles.

L'entretien des poulaillers ou volières en un état convenable de propreté suffit le plus souvent, à préserver les volailles des insectes parasites qui les infestent et les font souffrir.

Quand il est nécessaire de les en délivrer, on leur frictionne légèrement la peau avec de l'huile de laurier; ou bien on répand, entre leurs plumes, de la poudre insecticide de pyrèthre, ou, à défaut, de staphisaigre, de poivre,—suivant les ressources qu'on a sous la main.

En lavant les volailles avec des décoctions d'aloès, de poivre ou de tabac, on est à peu près sûr d'obtenir le même résultat.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Messieurs et chers collaborateurs,

Accordez-moi, je vous prie, une place dans votre journal, pour faire savoir au public que je publierai, au mois de novembre prochain, un roman qui a pour titre:

L'Habitation Saint-Ybars,
ou
Maîtres et Esclaves en Louisiane.

Ce livre a pour but de reproduire, dans un tableau aussi simple et aussi fidèle que possible, un état social disparu mais dont il reste encore des traces profondes dans le souvenir de tous ceux qui en ont été les contemporains.

Les étrangers européens et même ceux des Etats-Unis qui ont parlé de la Louisiane, ont presque toujours peint ses mœurs d'après des impressions reçues en courant, ou sur des renseignements sans contrôle. Pour bien connaître un milieu social, il faut y être né, il faut avoir vécu de sa vie; et, quand on veut en donner une image fidèle, il faut avoir l'habitude de s'élever dans ces régions sereines d'où l'observateur, soustrait à toutes les embûches de la passion, contemple les hommes et les choses d'un regard purement scientifique.

Il a semblé à l'auteur de l'ouvrage annoncé que ces conditions, indispensablement requises pour être dans le vrai et le juste, se trouvant réunies en lui, il usait d'un droit et accomplissait un devoir en faisant connaître, sous sa plume, une de ces grandes familles louisianaises dont l'intérieur reflétait, avec ses lumières et ses ombres, l'ensemble de la société. Le lecteur est introduit chez les SAINT-YBARS aux jours de leur prospérité et de leur splendeur; puis, il traverse avec eux la phase de la guerre, et enfin il assiste au spectacle des conséquences diverses produites par cette lutte de quatre ans.

Aujourd'hui le roman n'est plus simplement une œuvre d'imagination; c'est une étude dont l'objet est de rassembler des documents qui pourront aider plus tard l'historien à se bien pénétrer de l'esprit de l'époque qu'il veut décrire. Une science nouvelle — la sociologie — est en voie de formation; déjà elle enseigne quelques-unes des lois principales auxquelles est soumise l'évolution des collectivités humaines. L'ambition du romancier moderne est d'apporter sa pierre, si petite qu'elle soit, à la construction de l'édifice.

Pour cela, il observe attentivement la réalité, note avec soin l'influence du milieu sur la pensée et par suite sur la conscience des individus, et constate, dans l'ordre de leur succession, les actes par lesquels l'être intérieur se manifeste au dehors.

Les sociétés, pas plus que les individus, ne peuvent abolir leurs antécédents; il faut compter, bon gré malgré, avec le passé; et, puisque c'est une nécessité, comptons de bonne grâce et surtout avec impartialité. C'est à quoi est tendu tous les efforts de celui qui écrit cette lettre.

Les Saint-Ybars, ou Maîtres et Esclaves en Louisiane, formeront un volume, petit in-octavo, de trois cents pages.

Le prix de l'ouvrage est fixé à une piastre et demie.

MM. A. M. Mir et Eugène Lacoste sont chargés de recueillir des souscriptions.

Le souscripteurs payeront en recevant son volume.

Veuillez agréer, messieurs et chers collaborateurs, mes salutations les plus cordiales.

N. B.—Je serais très obligé à nos collègues de la presse des campagnes de vouloir bien reproduire cette lettre.

ALFRED MERCIER.

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, avec des consignataires, avec indication du tonnage, du mouvement et de la destination.

STEAMERS.

Alger Am. 2287 Hawthorn pour New York Alger, C A Whitney & co
Ben Venue Ang. 1515 Lambert pour le Continent Gretna, Forstall Rees & Clayton
Celtic Ang. 2165 Smith pour Liverpool 44 de dist, Hall & Vaughan
Clinton Am. 1187 Staples pour——Alger C A Whitney &co
Hutchinson Am. 1435 Baker Laid Up Alger, C A Whitney &co
Historian Ang. 1930 Bird pour Liverpool 18 2e dist, Lamb & Stringer
Margaret Am. 508 Otteson pour——
18 2e dist, G Corral &co
Serra Esp. 2175 Gartlos pour Liverpool 42 de dist, L Berger &co
Stavely Ang. 2069 Reid pour——Gretna, C J Shepherd &co
Whitney Am. 1338 Morgan Laid Up Alger, C A Whitney &co

NAVIRES.

Cromwell Am. 891 Barstow pour Liverpool 36 1er dist, Jos F Lovell &co
Crescent City Am. 1205 Kelly pour——
33 1er dist, Silas Weeks &co
Ella S Thayer Am. 1096 Given pour——
36 1er dist, en capitaine
Linda Medan Am. 1124 Sheer pour——
37 1er dist, Jos F Lovell &co
Marcia Greenleaf Am. 1250 Banker pour Liverpool, 35 1er dist, Norton & Bell
Northampton Am. 1130 Murphy pour——
40 4e dist, Silas Weeks &co
Oneota Ang. 1047 Owens pour le Continent Free-town, Hall & Vaughan
Virginia Am. 1095 Delano pour Liverpool 47 de dist, Silas Weeks &co

BARQUES.

Harry Bailey Ang. 696 Sinclair pour——Gretna, Hall & Vaughan
Glitner Nor. 435 Halversen pour——14 1er dist, en capitaine
Sayward Am. 1039 Tripp pour Brême 34 1er dist, Jos F Lovell &co
St-George Ang. 929 Ryan pour le Havre 50 de dist, Hall & Vaughan

BRICKS.

Aurora Ital. 299 Aderno pour Gênes Pte Tier, A K Miller &co

GOELETTES.

Emily Red Nor. 151 Olsen pour Tampico 39 1er dist, N O Hyman
J G Whitney Am. 88 Sone pour——Ste Tier, en capitaine
Silver Wing Am. 142 Maury pour Tampico 39 1er dist, N O Hyman
Susan Swaman Am. 106 Otis pour——
— 4e dist, Ry Otis

LISTE DE NAVIRES.
En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship New York, Quick..........parti 27 août
Steamship New Orleans, Halsey.......parti 24 août
Brick Jennie Hulbert, Sparks, en chargement 26 août

BALTIMORE.

Barque X V Marso, Cadorale.....partie 23 juillet

BANGOR, MAINE.

Navire Sorcener, Cousins, ...en chargement 23 août

BOSTON.

Barque Brighton, Small..........expédiée 23 août
Barque Shetland, Haskell.........expédiée 13 août
Barque D Chapin, Hall ....expédiée 30 juillet
Navire City of Boston, Crosby.......parti 7 juin

LIVERPOOL.

Steamship City of Bristol, Dalimotte, en chargement 30 août
Steamship Regent, Douglass, ——parti 8 août
Steamship Finsbury, Otton,——parti 8 août
Steamship Charington, Trail, ...parti 23 août
Navire Bonanza, Lewis,..............parti 22 août
Navire Southern Chief, Higgins, ...parti 11 juillet
Navire Orient, Allen, ...parti 29 juillet
Navire Annie Fish, Hollins, ...parti 5 juin

LONDRES.

Barque Saja, Svendsen, ...partie 4 août

GEESTEMUNDE.

Barque Peruvian, Peters, ...partie 16 août

NEWPORT.

Steamship Sabine, Dennis, ...expédié 17 août

LIVOURNE.

Barque Brothers German, Rosini, ...parti 3 août

HAVRE

Navire Annie Burgess, Walker, ...parti 25 juillet

BORDEAUX.

Barque Peruvian, ...partie 12 août
Barque Washington, Cosulich, ...partie 3 juin

GENES.

Barque Ferrari, Basso, ...partie 18 juillet
Barque Nuovo Mondo, Marasco, ...en chargement 4 août

BREME.

Barque Andalusia, Rudolf, Ragusia, partie 23 août

ANVERS

Barque Pennington, Robinson, ...parti 24 août
Barque Nerva, Davidson, ...partie 26 juillet
Barque Cedar Croft, Young, ...en chargement 3 août

ROUEN

Barque Royal Harris, Gillatt, ...partie 26 juin

RIO DE JANEIRO.

Barque Barville, Le Prevost, ...en chargement 4 août

HAVANE.

Barque Banana, Rosse, ...expédiée 18 août
Goelette Mistletoe, Suveda, ...expédiée 14 août

SPECTACLES BALS, &c

Fort Espagnol.

Dimanche soir, 4 septembre.

Attraction Extraordinaire.

GRAND CONCERT EXTRA.

40 MUSICIENS 40

PROGRAMME.

1ère partie.

1—Marche, Carmen ....Bizet
2—Ouverture, Egmont ....Beethoven
3—Valse, Zéphyr Lüfte ....Gungl
4—Sélection, Madame Favart ....Offenbach
5—Polka, Young America ....Levy
Solo de cornet, exécuté par le Prof. Gewert.

2e partie.

6—Ouverture, Sémiramide ....Rossini
7—Quadrille Promenade ....Faust
8—Grand solo de Cornet ....Dallman
Exécuté par le Prof. Gewert.
9—Grande Sélection, Les Huguenots ....Meyerbeer

3e partie.

10—Sélection, Les Pirates de Penzance ....Sullivan
11—Valse, Royal Medley ....Goude
12—Galop, Wiener Bits ....Lanner

Gratis pour tous.

Les trains partent du dépôt coin Canal et Basin à de courts intervalles.
Prix seulement..........15 cts.
2 sept—

WEST END.

RÉENGAGEMENT DES AUDACIEUX ACROBATES ET TRAPEZISTES

LES FRÈRES VALDEZ,

exécutant sur le Trapèze des tours de force remarquables, les plus émouvants qu'on ait jamais vu, tous les soirs, sur le

DOUBLE TRAPEZE,

Engagement du célèbre

PROFESSEUR ALBINO,

Le merveille comme, dans ses contorsions extraordinaires qui n'ont jamais été surpassées. Il montrera aussi ses tours remarquables sur sa Chaise merveilleuse et le "Ring Banding" recommandée par la presse et le public comme les choses les plus étonnantes qu'on ait jamais vu.

—Aussi—

Le grand West End Pantomime, la bouffonnerie la plus comique qu'on ait jamais vue.

GRATIS POUR TOUS.

C. E. EVANS,
Surintendant.

28 août—1m

FORT ESPAGNOL.

ILLUSIONS et CADEAUX
—PAR—

Le Professeur DAVIDSON, le magicien renommé du monde entier, dans la salle de Concert au Fort Espagnol, commençant Samedi soir, 20 août.

Le Professeur, à part une représentation de prestidigitation étonnante, distribuera chaque soir 100 cadeaux utiles et de valeur.
Prix d'entrée........50 cents—2 enveloppes
Enfants.......25 cents—2
Lever du rideau à 7 h 30 P. M.
Grande matinée pour dames et enfants, Samedi 27 août à midi. 18août—

Antonio Pedilha D'HAUCOURT,

MEDECIN HOMŒOPATIQUE,

Diplômé des Facultés de Paris, Portugal, Madrid, Mexique et Californie;

MEMBRE DU CONGRÈS HOMŒOPATIQUE TENU A PARIS, EN 1878,

A l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert un

CABINET DE CONSULTATIONS,

Rue Remparts, 208,

Entre Dumaine et St-Philippe.

HEURES DE CONSULTATIONS—De 8 à 10 heures du matin, et de 3 à 6 heures du soir.

On parle le Français, l'Espagnol, le Portugais et l'Italien.

VISITES A DOMICILE.

Les personnes habitant la campagne peuvent se faire traiter par lettre en envoyant la somme de $4 et donnant une description minutieuse de la maladie. 7août—3m

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de toutes les maladies des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus précédents. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la syphilis et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traitées avec l'usage de mercure et d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur.

Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations personnelles confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 27 rue Sud Rampart, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 août—3m—1m

LA MERVEILLE DU MONDE!
Le Destructeur de Vermine

DU PROF. HERMAN,

Renommé dans le monde entier,

qui est reconnu comme étant bien supérieur à tout ce qui a été découvert jusqu'ici pour tuer les rats, les souris, les insectes sur les volailles, les fourmis, punaises, blattes, bêtes noires, poux des plantes, chenilles et insectes sur les plantes utiles dans les fourrures, tiques ou galles sur les moutons, chèvres, bestiaux, etc. Il a été fait usage avec grand succès de cette composition contre les insectes qui attaquent les plantes.

A VENDRE, UN PAQUET POUR 25c, OU SIX POUR $1.25.

La poudre est libre de toute odeur désagréable et se conserve dans tout climat. On peut la répandre partout sans danger; elle ne fait de mal ni aux chats ni aux chiens, qui d'ailleurs ne la mangent pas. Les façons d'en faire usage sont indiquées sur les paquets.

Cette découverte a valu au prof. Herman une médaille d'argent aux expositions entre colonies à Victoria, en Australie. Fabrique Gravel Lane, Houndsditch, Londres, Angleterre.

F. FREDERICKSON,

Importateur et marchand de drogues en gros et au détail, 139 rue du Canal, Bâtisse Touro, Nlle-Orléans, seul agent en Louisiane.

Lundi—1an

NOUS ANNONÇONS
Parce que

Notre commerce de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS diffère de celui des autres maisons, et on sait combien il est apprécié.

Nous avons en magasin des VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS comme tout homme peut les désirer.

Nos prix, proportionnellement, sont tellement au-dessous des prix usuels qu'on ne les connaît point.

L'originalité de nos coupes se distingue dans tous nos départements, et, plutôt que garder notre vieux stock, nous vendons ce qui nous reste à des PRIX DE SACRIFICE.

Léon GODCHAUX

81 et 83 rue du Canal,

Le premier à introduire des coupes de vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

24juil—

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau: un spécifique pour l'Hystérie, la Torpeur, les Convulsions, les Migraines nerveuses, Affaiblissement des facultés mentales, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impuissance, Emissions involontaires, Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, Abus ou excès, ... Excès qui amènent à la misère, à la démence et à la mort. Une boîte guérira tout cas récent. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoi franco par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. Nous garantissons la cure de tout cas par l'usage de six boîtes. A chaque personne nous transmettant une commande pour six boîtes, faisant accompagner cette commande de la somme de cinq piastres, nous enverrons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne résulte pas en la cure promise. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et au détail, 139 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres demandés par la malle seront promptement exécutés.

Sovril—1an—Dim,Mar,Jeu

INSTITUTIONS.

St. Stanislaus Commercial College,
Baie St-Louis, Miss.

La RENTRÉE des classes aura lieu le 15 septembre.

Comme de coutume, un des frères se rendra à la Nlle-Orléans pour prendre charge des élèves. Pour information s'adresser à St. Aloysius Academy, encoignure Chartres et Quartier, ou par lettre, au président

1 sep—1m Frère FLORIMOND.

Académie des Sts-Anges
sous la direction des
Sœurs Marianites de Sainte-Croix,
Encoignure des rues Remparts et Congrès
(Troisième District.)
NLLE ORLEANS, LOUISIANE.

La rentrée des classes du couvent a eu lieu le 1er septembre.
Les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes.
Pour prospectus, etc., s'adresser à l'Académie.
3 sept—

Université de la Louisiane.

On demande le logement et la table à des prix modérés pour quelques élèves de cette institution qu'on désire placer dans des familles où la langue française est parlée.
Toute proposition à cet effet devra être adressée au local de l'Université, coin Baronne et Commune, de 11 heures à midi.
LA DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ.
Sep—1 sem

Institut MARKEY & PICARD
A l'angle des rues Esplanade et Tonti, Nlle-Orléans.

Le 1er septembre prochain aura lieu l'ouverture des classes de cette Institution, située dans le quartier le plus salubre de la ville, et offrant aux parents toutes les garanties désirables. Le succès déjà obtenu prouve mieux que des paroles combien cette maison est appréciée des familles.
Les directrices, convaincues que l'émulation est absolument nécessaire, donnent, pendant l'année, pour les élèves, des réunions littéraires et musicales auxquelles les parents sont invités, et peuvent alors juger par eux-mêmes des progrès de leurs enfants.
Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs choisis avec le plus grand soin. Les arts d'agrément sont sous la direction de personnes émérites.
21sept—1m,D,Ma,V.

INSTITUT ST-LOUIS,
POUR JEUNES DEMOISELLES
No [illegible] RUE [illegible]

Mme CAROLINE DURRIVE...DIRECTRICE

Mme FARNET s'étant retirée de cette Institution, Miles Caroline Durrive et Anna J. Rosenbal, annoncent au public qu'elles ont acquis cette maison d'éducation.

Ces dames espèrent que les nombreuses familles qui ont toujours honoré cette institution de leur confiance, voudront bien leur accorder leur bienveillant patronage dont elles chercheront à se rendre dignes en s'assurant du concours de professeurs compétents et expérimentés.

L'ouverture des classes de cette institution aura lieu le 5 de septembre. Pour prospectus, s'adresser à l'institut.

1er sept—1m. Dim, Mar, Jeu.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR JEUNES FILLES,
DIRIGÉ PAR Mme M. S. FARNET,
375 rue Dauphine.

La prochaine session commence le 1er septembre 1881. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour la seconder et profite de cette occasion pour remercier les parents de la bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et qu'ils voudront bien lui continuer.
3 sept—1m. MarJD.

INSTITUT DE ST-ISIDORE,
TROISIEME DISTRICT—NOUVELLE-ORLEANS,
Sous la Direction des Religieux de la Congrégation de Ste-Croix.

L'OUVERTURE des classes de cet Institut aura lieu le 1er septembre. L'établissement se trouve situé sur la gauche du Mississipi au-dessous du Couvent des Ursulines. Le but principal de l'Institut est de préparer les élèves aux affaires de la vie commerciale.
Le Français et l'Allemand sont enseignés sans augmentation de prix.
Prix de la pension, par mois, $12.50.
Pour plus amples renseignements, s'adresser au Rév. F. Supérieur de l'Institut, 3me District, Nlle-Orléans. 28août—3m—Dim Mar Sam

Externat pour Jeunes Demoiselles,
DIRIGÉ PAR Mme CURTO,
Coin St-Philippe et Prieur.

Mme CURTO s'est assuré le concours d'excellents professeurs pour la prochaine session qui commencera le 1er Septembre.
Une classe de collège et de chant, sous la direction de Mr CURTO, et une classe de travaux à l'aiguille, tels que broderie en laine, en papier, en drap, et travaux à l'aiguille, sont offertes aux élèves sans frais extra.
Un cours d'Espagnol, confié à un professeur de mérite, sera lieu à l'institut. 26 août—1 mois.

ACADÉMIE DE JEFFERSON.
RUE CONTI, 86,
ENTRE BOURBON ET DAUPHINE.

Dirigée par William Henry.

La 6me session annuelle de cette Institution commencera JEUDI 1er septembre.
Pour prospectus etc., s'adresser à l'Académie.
25 août—1m.

Académie de St-Aloysius,
Dirigée par les Frères du Sacré-Cœur,
Encoignure Chartres et Quartier.

L'OUVERTURE des classes de cette institution aura lieu le premier lundi de septembre prochain.
L'enseignement, bien que basé sur les études des branches commerciales, ne laisse rien à désirer quant à l'éducation morale et religieuse.
Le Français et l'Allemand sont enseignés sans prix extra.
L'écriture, trop souvent négligée, est l'objet d'une attention spéciale.
Pour l'intérêt particulier du succès des études, les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes. 21août—

Collège du Mont Ste-Marie.
EMMITSBURG, Md.

Session de 1881-82.

COMMENÇANT le premier lundi de Septembre 1881.—Après une crise financière qui a démontré la parfaite stabilité de cette célèbre et ancienne institution, elle entre maintenant dans la 74ème année de sa carrière académique avec une vigueur renouvelée et de brillantes espérances.
Des facilités sont offertes à ceux qui se destinent au négoce. Un COURS COMMERCIAL complet, contenant l'étude du latin et du grec, se trouve établi dans l'année et aussi donne d'élèves du collège le désireraient. Le cours des études prescrites que tous doivent suivre, comprend un désirable trois années de Français ou d'Allemand, à l'option de l'élève.

CONDITIONS:

$150 la session de 5 mois, 1er département.
$126 " " 2me

Il n'y aura, dorénavant aucun frais additionnel, sauf pour la musique, les soins du médecin et les linges médicaux non compris dans le cours régulier. Pour de plus amples informations, s'adresser au

Très Rév. Wm BYRNE, D. D.
Président.

N. B. Le professeur ERNEST LAGARDE sera à la Nouvelle-Orléans ce mois et pour prendre soin des élèves du collège. Jusqu'à nouvel ordre s'adresser à M. HENRI TREMOULET, au coin des rues Peters et Conti, pour des prospectus, etc. 14 août..1 m.

Comté Madison, Virginie.

Près la station Rapidan, Virginie.

ACADEMIE LOCUST DALE.
David F. Boyd, Principal.

AVEC le concours habile dans le département académique, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un officier compétent, dans le département militaire.

Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. C'est principalement une école préparatoire pour l'Université de la Virginie, dans l'enseignement des mathématiques et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, est soigneusement l'objet de grands soins.
Le collège est situé en un des endroits les plus sains et les plus pittoresques de Piedmont, Virginie, au-dessous du Blue Ridge, près la rivière Rapidan, et au milieu d'une communauté intelligente et polie; il y a des églises de différentes croyances.
Les bâtisses et le terrain sont vastes et attrayants, et partout convenables pour un pensionnat.
La session commence le troisième lundi de septembre et se termine le troisième lundi de juin.
Les conditions sont $200 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements, les livres et les soins médicaux. Pour les fils de ministres de l'Evangile, le prix de l'enseignement est de $50 moindre.
Cette école est privée et se trouve sous le contrôle absolu du principal.
Pour plus d'informations, s'adresser au soussigné à Bâton-Rouge, Lne, jusqu'au 1er août et après à Locust Dale, P. O. comté Madison, Va.
D. F. BOYD,
Principal.

16 juillet—3 m. V & C.

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.
1er Sv—31.1 an.DMJ

PELICAN STEAM BREWERY,
EUGENE ERATH,
388.....RUE VILLERE.....388
Entre Esplanade et Chemin du Bayou
11 jan—31, 1anDMacJ

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à bagasse, charrettes pour logs, wagons à coton, roues à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux, essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferrements extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondrons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.
8mai 1881—1an

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 13 Septembre 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT: $30,000.

1967 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera ponctuellement 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 13 Septembre 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$30,000, soit	$30,000
1	Lot de	10,000	10,000
1	Lot de	5,000	5,000
2	Lots de	2,500	5,000
5	Lots de	1,000	5,000
20	Lots de	500	10,000
100	Lots de	100	10,000
200	Lots de	50	10,000
500	Lots de	20	10,000
1,000	Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les noms [illegible] sortant du numéro [illegible] gagné le lot de [illegible] ... 2,700
9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les noms [illegible] sortant du numéro [illegible] gagné le lot de [illegible] ... 1,800
9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les noms [illegible] sortant du numéro [illegible] gagné le lot de [illegible] ... 900

1,857 Lots montant à.......$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au tirage du

MARDI, 13 Septembre 1881.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'amples renseignements seront exigés et donnés, la correspondance accompagnée les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE!
SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.
Ecrivez pour des circulaires en envoyant les ordres à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au
No 212 Broadway, New-York

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Winnifred Henry vs. Christopher Henry

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 3000—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le 2e district de cette ville, LUNDI, le 5 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Jersey, Valmont et Belle-castle, désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé le 9me jour d'avril 1877, pardevant W J. Castell, notaire, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, ledit lot étant le 1er à côté de l'encoignure des rues Jersey et Bellecastle.

Ensemble avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat du demandeur, par acte passé pardevant W J. Castell, notaire, le 9 avril 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 août—4,11,18,25, sept 1,4.

VENTE DE CONSTABLE.

Dr. H. Escoubas vs. Annie Hughes.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 1242—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 93 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 10 septembre 1881, à 11 heures du matin:

Un lot de meubles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

E. V. VINET,
Constable de la 2me Cour de Cité.

30 sept—30—5,10 sept

H. Gretzner vs. Caspar Bugdahl.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1832—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 17 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et avantages, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Dupré, Gayoso et Bank, désigné par le lot No 6, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 31 décembre 1839, déposé en l'étude de O. H. Perry, anciennement notaire, le dit lot mesure 20 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds et 6 lignes, et a été acquis par le défendeur de Henry Carré, conformément à un acte en date du 22 juin 1878 passé pardevant A. Hero, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.

17 août—17,22,29—5,12,17 sept

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Margaret Anne Jacobs, veuve de Joseph Budington

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,080— Division B—Attendu que Joseph Alfred Dunlap a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Mme Margaret Anne Budington, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à dédaire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

31 août—31,4,9 sept.

Succession de A. B. Berbineau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4087—Division— Attendu que F. S. Wilts, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu A. B. Berbineau, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à dédaire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 août—27, 31, 4 sept

Succession de William Rainey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No3498—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédaire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wilts, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 août—27, 31, sept 4.

Succession de Emery Clapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1109—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédaire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par Mme Pamela G. Clapp, exécutrice testamentaire du décédé, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 août—26,30, sept. 4.

Succession de John Bonneron et Femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2096—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédaire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par [illegible], ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3 sept—3,7,11

Succession de Mary Ann Berfure.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4059—Division D—Attendu que F. S. Wilts a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Mary Ann Berfure, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à dédaire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 sep—2 6 11

REUNION DE CREANCIERS.

John Manern vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3079.— Avis est par le présent donné aux créanciers de John Manern, et à toutes autres personnes intéressées, qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, JEUDI le 8 septembre 1881, à 11 A. M.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier

27 août—27,31—3,5,8 sept

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$265,530 92	
Risques maritimes	26,455 71	
Risques de rivières	26,518 80	
Total des primes		$318,505 43
Moins primes non acquises		84,068 00
Primes nettes 31 mai 1881		$234,506 43

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu	$54,392 80	
Sur risques maritimes	5,182 37	
Sur risques de rivières	6,981 56	
Taxes et dépenses, moins intérêt	25,238 97	
Réassurances et primes remboursées	16,942 41	108,574 06
Profits		$126,932 40

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$222,909 9
Bons de ville (642,650)	12,000 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres	71,687 12
Billets garantis par hypothèques en nantissement	145,888 63
1442 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans	46,215 00
Billets à recevoir	59,308 55
Primes en voie de collection	35,235 26
Scrip de ville ($6,279 80)	2,609 00
Jugements sur billets hypothécaires	7,200 00
A agent en caisse	73,871 73
	$687,546 22

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MACHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS.

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Geddes,
John B. Lallande,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,

S. W. Taylor. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

530 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO. — Encanteurs, il sera vendu SAMEDI, 3 septembre 1881, à 11 heures du matin à leur salle d'encan No 36 rue de Chartres entre Douane et Bienville—

530 caisses bottes, souliers et brodequins,

Formant un bel assortiment.

Conditions à la vente. 4 sept—

PAR VINCENT & CO.
62 et 64 rue de la Douane.

Bijoux! Bijoux! Bijoux!
Diamants, Montres en or,
Argenterie, Pendules.

PAR VINCENT & CO., F. M. Boss, encanteur, il sera vendu, sans réserve, LUNDI, 5 septembre 1881, à 11 heures précises du matin—
Diamants, montres, argenterie, pendules, etc.
4 sept—1f

PAR C. E. GIRARDEY

Un bon terrain et une maison à deux étages sur la rue Calliope, entre les rues St-Charles et Carondelet, près de la Place monumentale de Lee.

Succession d'Elisa Higgins, No 2789, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'hon. H. L. Lazarus, siégeant en place de l'hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, et en date du 30 août 1881 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Calliope et Clio, désigné comme lot No 4 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Selim Magner anciennement notaire en cette ville, le 5 octobre 1865. Conformément au dit plan, le lot mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison en bois à deux étages No 180 rue Calliope.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt, par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent. honoraires d'avocat en cas de poursuite pour enforcer le paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux porteurs des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dûes et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et devra de plus payer à l'encanteur pour frais d'annonces et vente de la propriété, 5 pour cent sur le prix d'adjudication.

Dix pour cent au comptant seront requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 sept—4,10,17,24, oct 1,8.

Maisons dans le Deuxième District.

Deux jolis cottages sur les rues St-Louis et Bourgogne.

Pour compte d'un propriétaire absent.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, le 1er octobre 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, il sera vendu à l'encan—

1° La résidence cottage centrale désignée par le No 117 de la rue St-Louis, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne. Elle est située vis-à-vis de la résidence de feu E. J. Forstall et à trois îlets de la rue du Canal, elle est dans le centre des affaires et des amusements.

2° Le cottage en briques à deux corps de logis No 243 rue Bourgogne, contigüe à la résidence de J. P. Sarrazin, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Philippe et Ursulines; voir les plans pour les dimensions du terrain.

Termes et conditions—Un tiers ou plus au comptant au gré de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurances transférée et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le dépôt usuel de 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

4 sept—4,10,11,17,18,24 au jour de la vente

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17......RUE BARONNE......17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

LES personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE," rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts sur [illegible] 9mai—1an

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer ses nombreux clients, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promptement une entière satisfaction.
Commandes pour le guano, musique fournie pour bals et soirées.
Les ordres à la campagne seront exécutés avec la plus grand soin.
26 fev—1P

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, No 10 rue CARONDELET

DIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1881:

Sur risques d'incendie	$71,830 45	
Sur risques de rivière	9,226 96	
Sur risques maritimes	3,525 59	
		$89,561 00
A ajouter, primes non échues 1880		12,455 96
Primes brutes reçues		$102,106 95
Moins primes non échues	$17,778 44	
Moins primes rendues et cancellations	2,597 33	20,375 77
Primes nettes		$81,731 18

Pertes, etc., payées pendant la même Période:

Sur risques d'incendie	$24,673 14	
Sur risques de rivière	3,888 86	
Sur risques maritimes	2,118 47	
Réassurances	3,861 59	
Loyer	1,300 00	
Impressions et annonces	325 94	
Taxes	2,068 10	
Rescompte	12,[illegible] 36	
Bureau des Réassureurs	1,754 62	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	3,884 55	
		$55,849 69
Profits nets		$32,381 56
Réserve pour pertes non acquittées	$1,736 40	
5 pour cent, dividende payé en janvier 1881	5,000 00	
5 pour cent, dividende dû maintenant	5,000 00	
Surplus	20,653 16	
		$32,381 56

La Compagnie possède l'actif suivant:

Comptant	$30,361 32
Primes en voie de perception	11,772 85
Actions de banques et autres	51,554 91
Propriétés foncières	32,364 31
Billets garantis par nantissements	7,795 68
Billets garantis par hypothèques	11,368 91
Billets Receivable courtes échéances	5,366 85
Meubles de bureau	1,175 42
Actif total	$152,040 75

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président
M. POPOVICH, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de juillet 1881.

JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1881.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital de la Compagnie et un dividende additionnel de cinq pour cent, à tous les assureurs sur leurs primes de participation, en outre de l'escompte de quinze pour cent, déjà reçu par les assureurs sur leurs primes brutes, payable à partir du 1er août 1881.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs—

E. PRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
B. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. GAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A. HABER,
THEO. L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
F. SANCHO,	J. H. MENGE,
P. THORMAHLEN,	M. MANN,
P. E. SARRAZIN,	A. XIQUES,
PETER BLAISE,	B. CAMPIGLIO,
	N. SEEBEL.

14 juillet—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin en briques à trois étages, No 13 rue Conti.

Succession de Irénée Léon Soulé.

No 3873—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 17 septembre 1881 il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 août 1881, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C et absent en congé,—La propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Conti, St-Louis, Decatur et Chartres, mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, sur 80 pieds de profondeur, ensemble un magasin en briques à trois étages avec vérandah double en fer et piliers en granite, connu comme le No 13 rue Conti.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, lesquels billets seront datés du jour de la vente et porteront huit pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. La bâtisse sera maintenue assurée et la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acte de vente contiendra la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat pour le recouvrement des billets, et toutes les clauses usuelles d'usage.

L'adjudicataire aura le privilège de payer tout le montant de l'adjudication comptant.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de dix pour cent sera payé comptant par l'acquéreur au moment de l'adjudication pour garantir la vente.

16 août—16, 20, 27, Sept. 3, 10 et 17.

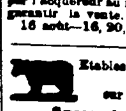

Etables à vaches à l'encan, situées sur le coteau de la Métairie.

Succession de Jean Sabaté.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2190—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 9 août 1881, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

1° Trois lots de terre, situés dans le faubourg Jackson, désignés par les Nos 5, 6 et 7, dans l'îlet No 8, borné par les rues Bienville, Helena, Douane et le Chemin de la Métairie. Les dits lots mesurent, au pied américain, comme suit: Le lot No 5 formant l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville, 36 pieds 1 pouce et 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 128 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et de face à la rue Bienville, 147 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de division du lot No6 et 30 pieds 6 pouces 2 lignes de face sur le Chemin de la Métairie, 147 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 5 et 166 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne de division du lot No 7 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 7 mesure 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 166 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 6, 186 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 30 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur dans le fond;

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant; en une grande étable de la capacité de 50 têtes d'animaux; maisonnette de résidence de deux chambres, galerie et deux cabinets, hangar, deux puits, citerne, lieux d'aisance, jardin, &c., &c.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la continuation du faubourg Jackson, en cette paroisse, dans l'îlet No 9, et désignés par les Nos 2, 3 et 4, sur un plan fait par L. Surgi, le 12 février 1837, et mesurant ensemble 158 pieds 2 pouces de face au chemin de la Métairie, 100 pieds de face à la rue Virginie sur une profondeur d'à peu près 99 pieds sur la ligne vers la rue Bienville et une profondeur irrégulière sur l'autre côté.

3° Deux certains lots de terre situés dans le même faubourg Jackson, dans l'îlet No 7 borné par les rues Antoine, Bienville, Helena et Douane, désignés par les Nos 11 et 12, sur un plan fait par Surgi, le 12 février 1837 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, le vingt-deux février 1837. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Héléna sur les profondeurs suivantes: Lot No 11, 268 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne plus près de la rue Douane et 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 12, et le lot No 12 mesurant 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 11, et 226 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Ensemble une étable pouvant contenir 25 têtes d'animaux, maison de deux chambres, hangars, citerne, puits, poulailler, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse le jour de vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles, transfert de police d'assurance et 5 pour cent honoraires d'avocat. Les acquéreurs seront tenus de payer comptant, au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix d'achat pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 août—10,20,27, 3,10 sept

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ce joli cottage double de résidence, Nos 292 et 292 1/2 rue Clio, entre Franklin et Liberté.

Succession de Whiting A. Cornwell, décédé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 3,269.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 24 septembre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 août 1881, dossier No 3,269, pour le compte de la succession de Whiting A. Cornwell, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Clio, Erato, Beston (maintenant Franklin) et Liberté, et désigné par le No 14 du carré No 279, sur un plan dressé par B. F. Nicholls, architecte, en date du 27 février 1852, et déposé en l'étude de F. G. Stark, ci-devant notaire en cette ville, pour qu'on s'y réfère. Le dit terrain mesure 30 pieds 6 pouces et 3 lignes, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine, et selon un plan fait par J. F. Braun, voyer, en date du — août 1861.

Les améliorations consistent en un joli cottage double de résidence, ayant 5 chambres de chaque côté, citerne, etc., et est connu sous les Nos 292 et 292 1/2 de la rue Clio.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, payable en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt à partir de la date jusqu'à paiement; l'hypothèque comprenant 5 0/0 d'honoraires d'avocats en cas de procès, les bâtisses devant être assurées en plus et la police d'assurance transférée au vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente par devant —— notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat dues et exigibles en 1881.

21 août—21, 28—sept 4,11,18,24.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 98 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Aubergier Auguste	Lévêque Paul Adolphe
Bertrand Dominique	Legrand Jules Numa
Bézot Emilie et Charles	Lagnes Jean Marie
Brunet Antoine	Lefèvre P
Bonnant Henriette	Lucas Charles François
Bacoutan Pierre Joseph	Lucas Jean
Barbiat Emile	Laborde Mlle Gabrielle
Bidégary Jean	Lagros Mr
Berland Joseph	Lange Joseph
Boulard Vve Marie Anne	Lostrac Mr
Bonnardon Jean Claude	Montolamo Léonard Henry
Bordes Alexandre	May Dominique
Bulloss Hippolyte	Marlington Catherine
Bernadac Jean	Maria Caroline
Bouillé Albert Victor	Marges Jules
Caste Paul	Mignel Jean Baptiste
Castaing Jean et Pierre	Maison Mr
Cazavre Florestan Félix Emile Léon	Moyse Jean
Candore Albert	Mugier Paul Camille
Cabos Mathilde	Nebot Henri
Durand Joseph	Orset Jules
Dampeny Léon L	Pehin Auguste
Doucet Pierre Marie	Plantrou Pascal
Duvall Ernest	Pérignet Augustin
Dachard George et Caroline	Pelvan André
Friedbach Adam	Pelosge Charles
Flesch Charles	Poyet Jean
Fontenoux Gabriel Aimé	Pailland Charles Ernest
Faisman Capitaine R	Rivoal Anne
Fournal J	Roch George
Géré Mme Vve	Schmitt Mr
Grossbach Max	St-Martin Joseph
Guillou Clodomir Auguste	Schnier Mariano
Grossmet Mme Vve	Scherf Isaac Edouard
Gambert Marius	Schleider Mr
Guillaumeau Pierre	Testeau Joseph
Knopf Alexandre	Tessenand Jacques
Laberrère Armand	Troischeaux Mme née Albertine Scelle
Lee Louis Clément	Vaper Constant Théodore
Lagrossolle Paul	Verte ou Werth Marie
	Young V J

La Nouvelle-Orléans, le 24 août 1881,
Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

3sept—

ANT. CARRIÈRE.
E. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No. 34 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LE MARQUE DU VERITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

Préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., Successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de gros, et Bouquets se vendent à la Nlle-Orléans.
[illegible]

L'Abeille de la [illegible]
Bureau No 73 [illegible]
NOUVELLE-[illegible]
DIMANCHE 4 [illegible]

LES MÉMOIRES

Il se fait grand bruit autour des Mémoires [illegible] publication [illegible] depuis si longtemps propriété de Mme Vve [illegible] pension de Saint-Albin [illegible] légués par son père, Barras lui-même.

Feu Hortensius de [illegible] ait volontiers [illegible] par les amis et les [illegible] étaient recommandés [illegible] lit une chronique [illegible] laquelle nous [illegible] ne sais trop si les [illegible] ont imprimées in [illegible] 6 sans ces lignes de [illegible] ont parfois le [illegible] Chateaubriand fait [illegible] Ondaré [illegible] [illegible] étaient [illegible] res dans la prose [illegible] s'attendre à de jolies [illegible] Je crois que les [illegible] ajouteront un [illegible] collection de [illegible] Nouveaux. Ils feront [illegible] curieux qui [illegible] Mémoires de Talleyrand. Ce que Talleyrand [illegible] Napoléon. Ce que [illegible] c'est Bonaparte. Le [illegible] carte, quelle comédie [illegible] t mouvementée que [illegible] Barras! On en [illegible] dans les Mémoires de [illegible] ce démocrate [illegible] Barras, le fils de ces [illegible] on disait, en leur [illegible] Barras," et qui [illegible] surnom que Garat [illegible] Danton: [illegible] rie; "—je ne sais, [illegible] ante, mais je me [illegible] moires parcourus à [illegible] ne scène étonnante [illegible] lle à citer ici. [illegible] rutalement qu'il [illegible] Mme Bonaparte, des [illegible] aine Chantereine—la Victoire,—et qu'il se [illegible] rir les rideaux, afin [illegible] rue, frappant du [illegible] ler d'artillerie, l' [illegible] ai attendait,—[illegible] emment, comme on M. Hortensius de [illegible] appartenaient ces [illegible] a déjà publié [illegible] arieux sur le 9 [illegible] écit de la chute et [illegible] Robespierre, Barras nie [illegible] affirmations du [illegible] général sous l'Empire, l'avoir déchargé son [illegible] ant sur Maximilien.

Les Mémoires du [illegible] ainsi comment Barras [illegible] l de ville:

"J'avais à peu [illegible] es à moi; je désirais [illegible] je craignais d'être [illegible] hôtel de ville. Les [illegible] théâtre reporté des [illegible] étaient revenus de [illegible] avaient repris leur [illegible] ont instinctif de [illegible] quoi que je [illegible] que j'exterminasse [illegible] une seule mitraille, [illegible] leur prouver qu'il [illegible] le carnage et [illegible] que j'avais prises [illegible] ce cas protéger la [illegible] ion nationale sur les [illegible] on. (Ainsi, comme [illegible] semblée songea à la [illegible] Commune). [illegible] t une telle [illegible] oint dans le cas [illegible] dernières extrémités. [illegible] tait les [illegible] urs premiers [illegible] t à tous les Jacobins [illegible] mouvement électrique. "De temps en [illegible] apporte rassurants [illegible] l'andis qu'à la tête de [illegible] maintenais ma [illegible] place de Grève, le [illegible] haut de mon [illegible] de l'insurrection. [illegible] l de ville, où avait [illegible] Thionville. Mon [illegible] déjà entré, le sabre à [illegible] salle des délibérations. [illegible] pité sur lui, armé d' [illegible] carter le passage, et [illegible] Misérable, lui dit [illegible] ui: le peuple marche [illegible] faire justice des [illegible] mande l'armée; il [illegible] onniers." Au même [illegible] ui suivait Merlin [illegible] ourir.

"J'étais dans [illegible] graves événements. [illegible] tableau qui s'offrit à [illegible] "J'aperçus [illegible] deux pistolets que [illegible] fracassé la mâchoire; [illegible] était brûlé la [illegible] tombé sous une balle.

"On emporta [illegible] petite pièce à la [illegible] étendu le Bas. [illegible] *sans à Robespierre* et [illegible] dans un cabinet; je [illegible] affligeant spectacle: [illegible] porter Robespierre au [illegible] public, où il [illegible] Barras, qui, au reste, [illegible] ris, n'est nullement [illegible] nage du gendarme [illegible] d'avoir tiré sur [illegible] pistolet qui lui [illegible] qui devint plus tard [illegible] fait général quand il [illegible]

Voici textuellement [illegible] témoignage:

"....Je reconnais [illegible] était assis dans un [illegible] coude gauche sur les [illegible] appuyé sur la main [illegible] sur lui et, lui [illegible] mon sabre au cœur, je [illegible] toi, traître!" Il [illegible] "C'est toi qui est un [illegible] faire fusiller." A ces [illegible] la main gauche un de [illegible] faisant un à droite, je [illegible] le frapper à la [illegible] prend au menton et [illegible] la gauche inférieure, il [illegible] teuil.

"Paris, ce 30 [illegible]
"CHARLES [illegible]

Le 10 thermidor, [illegible] présenta à la Con[illegible] Méda, et Collot d'[illegible] colade fraternelle, [illegible] meurtre qu'il avait [illegible] permis de croire à [illegible]

Ce point d'histoire [illegible] mais été et ne sera [illegible] complètement éclairci [illegible] Méda lui-même [illegible] parfaitement d[illegible] Joseph de [illegible]

FEUILL[illegible]

SANS F[illegible]

HECTOR [illegible]

Première [illegible]

Sur le fumier, [illegible] qui restait, allait de [illegible] avait plus en [illegible] je ne l'avais pas bien [illegible] prise pour un petit [illegible] la maison je voyais [illegible] crochu que pendant [illegible] transformé en [illegible] ruisseau qui traçait [illegible] dans l'herbe verte, [illegible] dérivation que [illegible] creuser pour qu'il [illegible] ment une roue de [illegible] mes mains; laquelle [illegible] jamais pu [illegible] qu'elle m'avait [illegible]

Tout était [illegible] brouette, et, ma [illegible] branche torse, et la [illegible] j'élevais des lapins [illegible] des lapins, et mon [illegible] dis.

Qui les verrait [illegible] fleurs? Qui les [illegible] semblables? [illegible] chant Barbaris, Encore un pas sur [illegible] [illegible] Tout à coup dans [illegible] longs monte à la [illegible] mal coiffé blanche. [illegible] [illegible] put bientôt.